

# RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

<u>Présents</u>: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. FABRIANO, M. RICHARD, M. LANÉRY, Mme

BELLILI, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK,

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Melle BOURHIM, M. OUÉDRAOGO.

**Absentes:** M. CAFFIER

**Pouvoirs**: M. CHEVALIER pouvoir à M. CHENON

Mme AUDRAIN pouvoir à M. FABRIANO Mme CHAFFARD pouvoir à Mme OFFROY Mme MARCOU pouvoir à M. TSARAMANANA Mme SERVIERES pouvoir à M. BALLUET Mme TENG pouvoir à M. GAYAUDON Mme PRADAYROL pouvoir à M. GUEGUEN Mme LEJUEZ pouvoir à Melle BOURHIM Mme ANGIBAULT pouvoir à M. LANÉRY

Administration: M. LEGASA, Directeur Général des Services

Mlle SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

M. GENESTE, Directeur général Adjoint Melle DURDON, Directrice générale Adjointe

Secrétaire de séance : M. FABRIANO, assisté de Melle TARNAUD Katia

La séance est ouverte à 20H45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (19 élus présents, et 9 élus ayant donné pouvoir) et propose le secrétariat de séance à M. OUÉDRAOGO et débute les points à l'ordre du jour.

## I – APPROBATION DES COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 18 OCTOBRE 2010, DU 22 NOVEMBRE 2010 ET 13 D2CEMBRE 2010

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu du 18 octobre 2010.

Le compte-rendu du 18 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres qui se sont exprimés.

#### **VOTE:**

#### - 22 POUR :

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. FABRIANO, M. RICHARD, M. LANÉRY, Melle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, Mme CHAFFARD, Mme MARCOU, Mme SERVIERES, Mme TENG, Mme ANGIBAULT

#### - 06 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, , Melle BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu du 22 novembre 2010.

Le compte-rendu du 22 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres qui se sont exprimés.

#### **VOTE:**

#### - 22 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. FABRIANO, M. RICHARD, M. LANÉRY, Melle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, Mme CHAFFARD, Mme MARCOU, Mme SERVIERES, Mme TENG, Mme ANGIBAULT

#### - 06 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, , Melle BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Aucune remarque n'est formulée concernant le compte-rendu du 13 décembre 2010.

Le compte-rendu du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres qui se sont exprimés.

#### **VOTE:**

#### - 22 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. FABRIANO, M. RICHARD, M. LANÉRY, Melle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, Mme CHAFFARD, Mme MARCOU, Mme SERVIERES, Mme TENG, Mme ANGIBAULT

#### - 06 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, , Melle BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

#### II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Rapporteur**: Monsieur le Maire

### **Préambule**

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un élément constitutif de l'organisation budgétaire et de la gestion financière d'une commune. Il permet de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Apportant des éléments d'appréciations sur la stratégie financière menée, il doit être réalisé dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal (dont la date limite a été fixée cette année au 30 avril).

Même s'il n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Les orientations budgétaires ici présentées prennent en compte un certain nombre de paramètres qui ont une incidence sur la programmation des actions municipales pour 2011 mais aussi à plus long terme, une réactualisation des évolutions prévisibles de la commune. Cette évolution concerne tant la démographie que la prise en charge des équipements et services qui accompagneront cette croissance.

Le budget 2011 s'inscrit dans une logique de poursuite des actions menées et des services proposés aux Serrissiens.

Il prépare aussi à l'accueil de nouveaux habitants sur l'année en cours et les années futures. Serris, devenue la commune la plus peuplée du Val d'Europe, devra continuer à accueillir plus de 1000 logements d'ici 2017.

Après 8 ans de maintien de la fiscalité locale sur les ménages et un fond de roulement encore existant mais en forte diminution, le maintien de nos équilibres à moyen et long terme nécessite une réactualisation significative de notre fiscalité comme d'autres communes du Val d'Europe ont déjà été amenées à le faire. Des études financières prospectives viennent en appui de cette analyse. Il faut toutefois savoir que les bases fiscales sur Serris sont particulièrement faibles.

#### **Contexte**

Les orientations du budget 2011 sont principalement fondées sur nos engagements et notre programme de mandat. Elles ont été faites dans une perspective d'un maintien de territoire communal identique eu égard aux dernières réflexions du SAN sur l'avenir de sa gouvernance. Par ailleurs, ces orientations s'adaptent cependant aux réalités d'un contexte économique de sortie très progressive de la crise apparue en 2008 et d'une certaine reprise des ventes immobilières avec ses conséquences en droit de mutation. Elles intègrent l'étude de différentes prospectives financières. Elles tiennent aussi compte de l'évolution des règles de solidarité fiscale intercommunale (au niveau du Val d'Europe) et régionale (pour le FSRIF). Avec les conséquences encore amplifiées cette année de l'abandon à terme par l'INSEE de la notion d'habitants « fictifs » et de son nouveau mode de comptage qui nous reporte de deux ans, les habitants réels nouvellement installés

Ce qui avait été pris en compte comme de sérieuses hypothèses s'avère être aujourd'hui des réalités constatées (limitations des dotations d'Etat et des participations des autres collectivités)

Il faut aussi noter que dans le cadre de réflexions sur l'évolution de notre intercommunalité et d'un éventuel nouveau mode de gouvernance des communes du Val d'Europe, aucun changement ne se produira avant 2014.

Notre contexte d'élaboration du budget se caractérise aussi par :

- Une inflation constatée sur l'année 2010 de 1,8%
- La prise en compte des derniers développements :
- o 140 logements seront livrés en 2011 (fin phase III)
  - o En matière d'offres commerciales, économiques et industrielles :
    - Ce sera principalement l'entrée en taxation des 10 000 m² de Castorama par la Segece (propriétaire des lieux)

- o En matière d'équipements réalisés par le SAN et rétrocédés à la commune :
  - Le deuxième gymnase ouvrira dans les semaines qui viennent
  - L'accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse a été reporté à la rentrée de septembre 2011
  - La salle des fêtes est toujours prévue pour 2012
- En matière d'équipements réalisés et gérés par d'autres collectivités ou par l'Etat :
  - Le chantier du centre nautique intercommunal à Bailly Romainvilliers à la limite de Serris devrait s'achever fin 2011 début 2012
  - La poursuite de la construction à Jossigny de l'Hôpital de Marne la Vallée avec une ouverture toujours envisagée pour 2012
- Le nouveau PIG ayant été signé en septembre 2010 avec une nouvelle phase de développement (phase IV) porte sur Serris :
  - Plus de 1 000 logements à réaliser d'ici 2017 soit 150 à 200 logements/an avec des premières livraisons probables en 2015
  - La confirmation de la création de la ZAC du Couternois avec principalement ses 70 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2013/14

#### LES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Maintenir le bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens
- Permettre le maintien à long terme d'une même qualité de service aux habitants par une participation financière permettant un accès à tous les utilisateurs (grille tarifaire, quotient familial).
- Maintenir en 2011, comme en 2010, le prix, à euro constant des services municipaux.
- Renforcer notre démarche de développement durable et finaliser la mise en place de notre agenda 21 (par la réalisation progressive de fiches actions).
- Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires.
- Pouvoir permettre le renforcement des moyens mis à disposition de l'épicerie solidaire (véhicule).
- Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements (cette année Jean de la Fontaine)
- Assurer financièrement avec le SAN, le maintien du Réseau d'Assistantes Maternelles intercommunal.

- Concrétiser les engagements de subventions régionales et ainsi préserver notre patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Communes) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.
- Poursuivre des programmes de réhabilitation de la voirie communale.
- Consacrer comme chaque année 500 000 € d'investissement aux dépenses courantes pour :
- Les travaux de sécurité des bâtiments
- La gestion du parc informatique dont celui des écoles
- o La gestion du parc mobilier
- O Les besoins en «matériel» propres à chaque secteur.
- Investir dans les moyens modernes de communication (panneaux d'affichage électroniques, mutation du portail familles maelis).
- Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services :
- Renforcer les projets en lien avec la dématérialisation,
- Poursuivre notre démarche de développement de marchés publics.
- Assurer le fonctionnement d'un nouveau gymnase par des postes nouveaux déjà créés à pourvoir
- Renforcer le Service Social et ses actions.
- Renforcer, pour assurer sa pérennité notre participation financière au Réseau des Assistantes Maternelles suite à un désengagement du Conseil Général.
- Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.
- Maintenir notre effort de gestion de manière à contenir nos dépenses de fonctionnement par habitant (1340 €/habitant soit 20 % de plus que la dépense moyenne par habitant en Ile-de-France. Niveau directement lié à la jeunesse de notre population).
- Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, équilibrant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants
- Faire une reprise anticipée de nos excédents cumulés pour contribuer à l'équilibre du budget de cette année.
- Après 8 années sans augmentation d'impôts locaux sur les ménages, augmenter cette année la fiscalité pour équilibrer à court, moyen et long terme nos budgets successifs :
- 25 % pour la taxe sur le foncier bâti (payée uniquement par le propriétaire d'une habitation, d'une activité ou d'un commerce) ;
- 0 10 % pour la taxe d'habitation (payée par le propriétaire résident ou le locataire)

Ce qui correspond en moyenne annuelle par exemple :

- o Pour une maison de 100 m² et un foyer avec deux enfants :
- + 33 € pour la TH
- + 87 € pour le TFB
- O Pour un appartement de 60 m² et un célibataire sans enfant :
- + 22 € pour la TH
- + 52 € pour le TFB

#### NB:

- Nos bases fiscales globales de foncier bâti sont 4,5 fois plus productrices de recettes que les bases fiscales d'habitation. Ceci est principalement dû à l'importance des surfaces commerciales sur notre commune.
- Les locataires ne sont touchés que par la Taxe d'Habitation. Les locataires représentent 60 % de la population totale sur Serris. 40 % des habitants sont des propriétaires résidents.
- Les bases fiscales au m² sont relativement faibles sur notre territoire comparées à des communes portant des services publics comparables.
- L'imposition résulte du produit : bases X taux.

# BUDGET 2011 : LES PRINCIPALES TENDANCES (EVOLUTION PAR RAPPORT AU BP + DM 2010)

# <u>les recettes propres a l'EXERCICE a taux D'imposition inchangé: 10 214 000 € SOIT - 6,14% PAR RAPPORT AU BUDGET 2010 VOTE</u>

L'année 2010 a été marquée par des recettes exceptionnelles en matière de taxes additionnelles aux droits de mutations, ce qui explique cette évolution globale de − 668 000 €.

Après neutralisation de cet évènement, l'évolution corrigée des recettes de fonctionnement est de +1,73 % (172 400 €).

Les principales variations sont les suivantes :

- A taux d'imposition inchangé, **le Produit Fiscal** attendu s'élève à **4 969 500** € (+ 6,40 % soit + 299 000 €). Cette augmentation est liée à hauteur de 2 % à la revalorisation annuelle de l'Etat des bases. Le reste de l'évolution est liée au développement économique de la ZAC du Centre Urbain (notamment CASTORAMA).
- La **Dotation Globale de Fonctionnement** attendue s'élève à **1 527 000** € (- 3,72% soit 59 000 €). Cette baisse est induite par le mode de prise en compte de la population fictive du recensement complémentaire 2007 (40% pour 2011 contre 60% en 2010).
- Les **Dotations du S.A.N**. sont estimées à **920 000** € (- 23,71% soit 286 000 €). La commune, éligible en 2010 à la dotation de solidarité (286 000 €) n'est pas certaine d'être éligible en 2011 au regard des nouveaux mécanismes de solidarité actés en 2010.

- Les **subventions** attendues représentent **1 036 400** (+ 17,85 % soit + 157 000 €). Elles émanent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général. Cette évolution provient essentiellement de la C.A. F dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
- Les **produits des services** sont estimés à **786 000** € (+3,23 % soit + 24 500 €). Cette évolution tient compte de revalorisation des tarifs de 1,8% au regard de l'inflation 2010.

#### **LES EXCEDENTS CUMULES REPORTES: 2 431 500 €**

Il s'agit des 2 245 100 € constaté au Compte Administratif 2009 + le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2010 estimé à + 186 400 €.

# FONCTIONNEMENT DEPENSES : 11 680 000€ soit + 5,96 % (+ 657 000 €) PAR RAPPORT AU BUDGET 2010 VOTE

La volonté de contenir l'évolution des dépenses au regard d'une part de l'évolution des recettes et d'autre part du niveau d'utilisation des crédits 2010, en maintenant toutefois le bon niveau de service public, a guidé la construction du budget de **dépenses de Fonctionnement**.

L'évolution qui vous est proposée est la suivante :

- Les budgets de service : 4 191 000 € soit + 3,17% (+ 128 700 €) par rapport au budget 2010. Les budgets de service n'avaient pas connu d'augmentation entre 2009 et 2010. Ainsi, la moyenne annuelle d'évolution sur ces deux dernières années est de 1,58%.
- Les dépenses de personnel : 6 814 400 € soit + 4,37% (+ 285 400 €) par rapport au budget 2010. Cette augmentation est liée pour une partie à l'évolution de la masse salariale et à l'évolution de carrière des agents. L'autre partie correspond à l'effet année pleine des recrutements 2010 (ex: gardiens de gymnase) et le renforcement de certains secteurs.
- Les frais financiers : 30 500 € soit 48,74 % (- 29 000 €) par rapport au budget 2010. Dans le cadre du budget 2010, pour anticiper sur une croissance des taux de court terme, il était envisagé de renégocier une partie de la dette à taux fixe, cette dernière étant à l'heure actuelle entièrement basée sur des taux variables.

  Cela étant, la commune a continué de bénéficier de taux variables de court terme extrêmement faibles en 2010. L'enveloppe de 30 500 € devrait répondre à une augmentation progressive des taux de court terme.
- Les dotations aux amortissements : 370 000 € soit + 1,79 % (+ 6500 €) par rapport au budget 2010.
- Les dépenses imprévues : 20 000 €
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France : 254 100 €

  Le fait de devenir contributeur est lié à l'évolution de notre population D.G.F qui continue de diminuer. Cette évolution impacte les ratios financiers par habitant de la commune, ratios dont la comparaison avec la moyenne régionale sert à déterminer les communes contributrices.

#### **SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

- L'épargne brute (recettes de fonctionnement propres à l'exercice moins dépenses de fonctionnement) sur l'exercice est négative : 1 466 000 €.
- Le financement par l'épargne brute de l'annuité en capital de la dette représentant 231 000 €, l'épargne nette propre à l'exercice est donc négative à hauteur de 1 697 000 €.

L'augmentation des taux, 10 % TH et 25% TFB, et l'utilisation d'une partie du Fonds de Roulement viennent équilibrer le budget 2011 et garantir la pérennité d'un niveau prudentiel de Fonds de Roulement :

- L'augmentation proposée des taux génère 1 106 000 € de recettes supplémentaires
- Le Fonds de Roulement constaté au 31/12/2010 est utilisé à hauteur de 591 000 €
- Le Fonds de Roulement estimé au 31/12/2011 est de 1 744 000 €

#### **INVESTISSEMENT recettes: 1 709 000 €**

#### Les recettes propres à l'exercice 2011 : 1 236 600 €

- L'autofinancement de la dette en capital : 231 000 €
- Les dotations aux amortissements : 370 000 €
- Les recettes définitives : 151 900 (F.C.T.V.A. et T.L.E.)
- Les subventions d'équipements : 483 700 €
  - o 373 300 € subvention pour le Contrat Régional
  - o 110 400 € «dotation gros entretien des équipements» du S.A.N

#### Les restes à réaliser de 2010 : 472 400 €

#### **INVESTISSEMENT dépenses : 3 173 500 €**

Les dépenses propres à l'exercice 2011 : 2 236 400 €

- L'annuité en capital de la dette: 231 000 €
- Le Contrat Régional équipements culturels et maison du développement durable : 831 000 €
- Le programme de «gros entretien des équipements» phase 2011 à Jean de La Fontaine : 264 000 €
- Les actions 2011 de l'AGENDA 21 : 200 000 €
- L'installation de panneaux électroniques sur la ville : 150 000 €
- Des opérations spécifiques 60 000 €

o Travaux de voirie : 35 000 €

o Terrain provisoire mini moto : 25 000 €

• Les dépenses d'équipement courant : 478 400 €.

• L'amortissement des subventions versées : 22 000 €

Les restes à réaliser de 2010 : 937 100 €

#### **SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT:**

Le besoin d'emprunt nécessaire au financement de la section d'investissement est de 1 464 500 €.

#### III – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS

#### Rapporteur: M. le Maire

A la suite de la démission de certains élus aux commissions municipales permanentes, celles-ci se retrouvent incomplètes.

Il s'agit des commissions:

- Solidarité Famille/ Petite Enfance
- Enfance/Restauration
- Enseignement
- Environnement / Développement Durable
- Travaux
- Culture

M. Fabrice CHENON propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Fabrice CHENON au poste de membre titulaire de la Commission Solidarité – Famille/Petite Enfance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## <u> Solidarité – Famille/Petite Enfance (7 membres)</u>

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	
Denis GAYAUDON, Maire		
- Xavier LANERY		
- Luc CHEVALIER		
- Fabrice CHENON		

<sup>\*</sup> Commission Solidarité – Famille/Petite Enfance

- Joséphine SOLIMAN	
- Noura BELLILI	
- Patrick GUEGUEN	- Aly OUEDRAOGO

M. Anicet FABRIANO propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de M. Anicet FABRIANO au poste de membre titulaire de la Commission Enfance – Restauration est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Enfance/Restauration (7 membres)**

Membres Titulaires	MEMBRES SUPPLEANTS
- Denis GAYAUDON, Maire	
- Anicet FABRIANO	
- Luc CHEVALIER	
- Sylvie AUDRAIN	
-	
- Kim –Thuy TENG	_
- Nathalie LEJUEZ	Amal BOURHIM

#### \* Commission Enseignement

Mme Noura BELLILI propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Mme Noura BELLILI au poste de membre titulaire de la Commission Enseignement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Enseignement (7 membres)

Membres Titulaires	MEMBRES SUPPLEANTS
- Denis GAYAUDON, Maire	- Isabelle CHADRON
- Sylvie AUDRAIN	
- Luc CHEVALIER	
- Genevieve CHAFFARD	
- Noura BELLILI	
- Nicolas ZEMANEK	

<sup>\*</sup> Commission Enfance - Restauration

#### \* Commission Environnement et Développement Durable

Mme Isabelle CHADRON propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Mme Isabelle CHADRON au poste de membre titulaire de la Commission Environnement et Développement Durable est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### Commission Environnement et Développement Durable :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	
- Denis GAYAUDON, Maire	- Kim Thuy TENG	
- Martine OFFROY		
- Philippe RICHARD		
- Gilbert BRULFERT		
- Isabelle CHADRON		
- Francis TSARAMANANA		
- Françoise PRADAYROL	- Idrissa TRAORE	

#### \*Commission Travaux

M. Servais YAHOUÉDÉOU propose sa candidature en qualité de membre titulaire de cette commission. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de M. Servais YAHOUÉDÉOU au poste de membre titulaire de la Commission Environnement et Développement Durable est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Travaux (7 membres)

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- Denis GAYAUDON, Maire	- Isabelle CHADRON
- Philippe RICHARD	
- Martine OFFROY	
- Gilbert BRULFERT	
- Servais YAHOUÉDÉOU	
- Francis TSARAMANANA	
- Idrissa TRAORÉ	- Nathalie LEJUEZ

# IV – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES SUPERIEURES

**Rapporteur**: M. Le Maire

A la suite des dernières démissions d'élus du Conseil Municipal, la représentation de la Ville de Serris auprès de certaines instances extérieures est incomplète.

Il s'agit de :

1) Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des Handicapés (CPRH) :

La ville de Serris dispose de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants : 2 postes sont vacants

Titulaires	Suppléants	
M. LANÉRY	Mme SOLIMAN	
	Mme SERVIERES	
Mme BELLILI		

Mme Joséphine SOLIMAN propose sa candidature en qualité de membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des Handicapés (CPRH). Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Mme Joséphine SOLIMAN au poste de membre titulaire du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des Handicapés (CPRH) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aucun conseiller municipal ne s'est proposé pour les postes de membres suppléants.

#### 2) La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Cette commission est composée de 8 membres élus titulaires et de 8 membres élus suppléants.

Titulaires	Suppléants	
M. FABRIANO	Mme OFFROY	
M. LANÉRY		
M. BALLUET	Mme SOLIMAN	
Mme CHADRON	M. YAHOUEDEOU	
M. CHITRIT	Mme BELLILI	
M. ZEMANEK	Mme TENG	
M. TRAORE	M. GUEGUEN	

M. OUEDRAOGO	Mme LEJUEZ
M. CCEDIGIOGO	THING EEU CEE

Aucun conseiller municipal ne s'est proposé pour le poste de membre suppléant.

3) Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le Conseil d'Administration de ce dernier est composé de 7 membres élus.

Titulaires	
M. LANÉRY	
Mme MARCOU	
Mme SOLIMAN	
Mme BELLILI	
Mme TENG	
M. GUEGUEN	

Mme Geneviève CHAFARD propose sa candidature en qualité de membre élu du C.C.A.S. Aucune autre candidature n'étant proposée cette dernière est soumise au vote du Conseil Municipal

La candidature de Mme Geneviève CHAFFARD au poste de membre élu du C.C.A.S. est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

# V – DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

**Rapporteur: M. FABRIANO** 

Nous avons été sollicités par la Préfecture de Seine et Marne afin de procéder à la dissolution de l'association foncière de remembrement.

Cette association a été constituée en 1947 et s'est réunie pour la dernière fois en 1960.

La Préfecture demande à toutes les communes de procéder à ces dissolutions ; dans le cas contraire, les AFR non encore dissoutes ou encore en activité auront l'obligation d'adopter les statuts contenus dans l'ordonnance n°2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires à partir du 06 mai 2011.

Toutes les décisions (patrimoine, budget, travaux, dissolution...) doivent être prises par un bureau valablement constitué c'est-à-dire dont les membres ont été renouvelés dans les 6 ans.

Dans la mesure où la composition du bureau a expiré le 31 décembre 1963, et que la totalité des membres de l'AFR de Serris sont décédés, il convient de reconstituer l'AFR, afin de renommer un bureau qui puisse acter la dissolution.

Le renouvellement des membres du bureau se fait de la manière suivante :

- désignation de 2 propriétaires exploitants par la chambre de l'agriculture (la DDT doit nous transmettre les membres)
- désignation de 2 propriétaires exploitants ou a défaut 2 propriétaires par le Conseil Municipal.

Le président de l'AFR ou à défaut le Maire devra réunir le bureau composé de tous les membres désignés ainsi que de Monsieur le Maire, membre de droit, pour élire en son sein à bulletin secret les présidents, vice-président et secrétaire.

Le Maire n'est plus obligatoirement le président, ce peut-être un des membres désignés.

Une fois le bureau valablement constitué, il peut décider de dissoudre l'association.

Une nouvelle délibération du Conseil Municipal devra être prise dans laquelle la commune s'engage à reprendre l'actif et le passif de l'association.

Par conséquent, il est demandé dans un premier temps au Conseil Municipal de désigner 2 propriétaires afin de permettre le renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Le conseil municipal propose Messieurs CHARDAIRE et FABRIANO en qualité de propriétaires sur la commune.

#### Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

# VI- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COLLECTIVITE AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

**Rapporteur**: Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 14 Mai 2008, le Conseil Municipal désignait 5 représentants de la collectivité pour siéger au Comité Technique Paritaire.

Suite au départ par mutation de Monsieur VAUBAILLON, représentant titulaire, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur LEGASA, Directeur Général des Services.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

# VII- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET DE DECRET INSCRIVANT L'OPERATION D'AMENAGEMENT DITE « VILLAGE NATURE PARMI LES OPERATIONS D'INTERET NATIONAL

**Rapporteur**: M. FABRIANO

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### VIII- FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR ENFANCE – ETE 2011

#### **Rapporteur**: Mme AUDRAIN

Le service Enfance propose cet été la mise en place d'un séjour découverte en Dordogne pour les enfants âgés de 9/10 ans.

Les 16 enfants accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gestion libre dans un bâtiment dur où une cuisine est à leur disposition (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...).

Les activités proposées sont : s'orienter et se repérer dans les bois, appréhender son environnement, apprentissage des grandes techniques pour faire du feu, fabriquer des outils en bois, initiation à la reconnaissance des empreintes et traces d'animaux...

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

Dates : du 18 au 23 juillet 2011
Public : enfants âgés de 9/10 ans
Prix coûtant : 439,65€ par participant

- Prix global : 7034,33€

- Tarification : selon la grille tarifaire ci-dessous

REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 1 ENFANT	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2 ENFANTS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS
	En Euros	En Euros	En Euros
< ou = à 11 065€	66,26 €	55,00 €	41,08 €
de 11 066 € à 17 387 €	129,93 €	107,84 €	80,56 €
de 17 388 € à 23 709 €	187,89 €	155,95 €	116,49 €
de 23 710 € à 31 612 €	265,57 €	220,42 €	164,65 €
> ou = à 31 613€	356,73 €	296,08 €	221,17 €
EXTERIEUR	439,65 €	439,65 €	439,65 €

Le service Enfance et Enseignement propose également cet été un séjour découverte du canal du Nivernais pour les enfants âgés de 9/10 ans.

Les 16 enfants accueillis sur ce séjour itinérant, seront hébergés en gestion libre sur des péniches (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...). Les activités proposées sont : découverte du canal Nivernais (système des écluses), pilotage encadré des péniches, VTT, canoë, observation de la nature, des étoiles...

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

Dates : du 15 au 20 août 2011
Public : enfants âgés de 9/10 ans
Prix coûtant : 383,13€ par participant

- Prix global : 6130,00 €

- Tarification : selon la grille tarifaire ci-dessous

REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 1 ENFANT	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2 ENFANTS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS
	En Euros	En Euros	En Euros
< ou = à 11 065€	57,74 €	47,93 €	35,80 €
de 11 066 € à 17 387 €	113,23 €	93,98 €	70,20 €
de 17 388 € à 23 709 €	163,74 €	135,90 €	101,52 €
de 23 710 € à 31 612 €	231,43 €	192,09 €	143,49 €
> ou = à 31 613€	310,87 €	258,02 €	192,74 €
EXTERIEUR	383,13 €	383,13 €	383,13 €

#### IX- FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR PLANETE SPORTS – ETE 2011

**Rapporteur: M. CHEVALIER** 

Le service des Sports propose cet été la mise en place d'un séjour à dominante plein air et nautique en Côte d'Opale dans la commune de Wimereux près de Boulogne sur Mer pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante « activité de plein air et nautique» : tir à l'arc, VTT., course d'orientation, char à voile, kite-surf et kayak de mer.

Les 15 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gîte en gestion libre (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative composée de 3 personnes (1 directeur de séjour et 2 animateurs).

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

Dates : du 4 au 13 juillet 2011
Public : jeunes âgés de 11 à 14 ans
Prix coûtant : 493.80 € par participants

- Prix global : 7 407 €

- Prix de vente : selon la grille tarifaire ci-dessous

REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	TARIFS SEJOUR FAMILLE 1 ENFANT	TARIFS SEJOUR FAMILLE 2 ENFANTS	TARIFS SEJOUR FAMILLE 3 ENFANTS
EN COROS	En Euros	En Euros	En Euros
< ou = à 11 065 €	74,42 €	61,77 €	46,14 €
de 11 066 € à 17 387 €	145,94 €	121,13 €	90,48 €
de 17 388 € à 23 709 €	211,04 €	175,16 €	130,84 €
de 23 710 € à 31 612 €	298,28€	247,57 €	184,93 €
> ou = à 31 613 €	400,66€	332,55 €	248,41€
EXTERIEUR	493,80 €	493,80 €	493,80 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### X-FIXATION DES TARIFS DU SEJOUR JEUNESSE – ETE 2011

**Rapporteur: M. CHEVALIER** 

Le service de la Jeunesse propose cet été la mise en place d'un séjour sur la commune de Vendres Plage dans l'Hérault pour les jeunes de 15 à 17 ans.

Le séjour est conçu cette année autour du sport, des loisirs et de la culture : visite de la Cathédrale Sagrada, du musée et du stade « Camp Nou » à Barcelone, sortie à Port Aventura et animations du camping.

Les 12 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés dans des mobil homes dans un camping (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative mixte.

Sur les 12 jeunes attendus, 7 jeunes élaborent le projet avec l'équipe pédagogique de la Maison des Jeunes et s'impliquent dans la préparation du séjour. Le projet visé consiste à intégrer ces mêmes jeunes au sein des équipes des services municipaux, comme les espaces verts, pour qu'ils effectuent des travaux permettant de « financer » une partie de leurs vacances. Les modalités sont en cours d'élaboration. Il est proposé pour ces jeunes qu'une tarification spécifique soit adoptée.

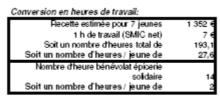
Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur la base d'une tarification au quotient familial.

Dates : du 23 au 30 juillet 2011
Public : jeunes âgés de 15 à 17 ans
Prix coûtant : 583 € par participant

- Prix global : 6 996 € (sous réserve des tarifs pour le transport)

- Tarification : selon la grille tarifaire ci-dessous

REVENU BRUT ANNUEL EN EUROS	TARIFS SEJOUR - FAMILLE 1 ENFANT		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 2 ENFANTS		TARIFS SEJOUR - FAMILLE 3 ENFANTS	
	% sur prix coutant	En Euros	% sur prix coutant	En Euros	% sur prix coutant	En Euros
≤ à 11 065 €	15,07%	88 €	12,51%	73€	9,34%	54 €
de 11066 € à 17387 €	29,55%	172 €	24,53%	143 €	18,32%	107 €
de 17388 € à 23709 €	42,74%	249 €	35,47%	207 €	26,50%	154 €
de 23710 € à 31612 €	60,40%	352 €	50,14%	292 €	37,45%	218 €
≥ à 31 613 €	81,14%	473 €	67,34%	393 €	50,31%	293 €
EXTERIEUR	100,00%	583 €	100,00%	583 €	100,00%	583 €



Heures total de travall / Jeune

29.6

# XI- AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE N°AO2010-15 RELATIF A LA CONFECTION ET LA LIVRAISON DE REPAS, ET PLATEAUX-REPAS

#### **Rapporteur: Mme AUDRAIN**

Le marché pour la confection et livraison de repas arrive à son terme. Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offre, alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Confection et livraison de repas, repas froids, goûters et pique-niques
- Lot n° 2 : Confection et livraison de repas (scolaire, centre de loisirs et de stages de sports)
- Lot n° 3 : Confection et livraison de plateaux repas

Ce marché est conclu pour une période initiale allant jusqu'au 31 août 2012 à compter de sa notification. La date envisagée pour le commencement d'exécution du marché est le 22 avril 2011. Le présent marché pourra être reconduit, expressément, deux (2) fois par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder la date du 31 août 2014.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire : 427 000.00 € TTC pour l'ensemble des lots. Compte 611.

#### Rappel succinct de la procédure :

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et sur le profil acheteur de la collectivité, le lundi 22 novembre 2010.
- La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 12 janvier 2011 à 17 heures.
- Neuf (9) dossiers de consultation ont été retirés. Cinq (5) candidats ont déposé leurs offres avant la date limite.
- Aucun pli n'est arrivé hors délai.
- Le dossier de candidature n'était pas conforme au regard des exigences formulées par le Pouvoir Adjudicateur dans les documents de consultation (avis d'appel public à la concurrence et règlement de la consultation) pour les entreprises suivantes :
  - o API RESTAURATION (lots n°1,2 et 3)
  - o SOGERES (lots n° 1 et 2)
  - o AVENANCE (lots n° 1,2 et 3)
  - o OCRS (lots 1,2 et 3)
- En application de l'article 52 du CMP il a donc été demandé à ces sociétés de compléter leurs dossiers de candidature avant le 03 février 2011 à 15 heures. Par ailleurs, une information ouvrant la possibilité de compléter sa candidature, dans le même délai, par toutes pièces, a été adressée à la société RGC RESTAURATION (pli n° 1, pour les lots 1,2 et 3) dont le dossier était conforme. Toutes les sociétés ont transmis les compléments de candidatures sollicités, dans le délai imparti.
- La Commission d'Appel d'Offres du 09 février 2011 a décidé d'accepter à la majorité toutes les candidatures et a demandé qu'il soit procédé à l'analyse des offres.
- L'étude des offres a été menée par le Service Action Educative. Celles-ci ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir :
- Lot 1 Confection et livraison de repas, repas froids, goûters et pique-niques :
  - Variété des menus sur 7 semaines : 50 % (50 points), décomposés comme suivant :
    - o Pour les goûters : 25 % (25 points)
    - o Pour les repas adultes (personnel communal) : 25 % (25 points)
  - Prix des prestations : 40 % (40 points)
  - Performance en matière de protection de l'environnement : 10 % (10 points)
- Lot 2 Confection et livraison de repas (scolaire, Centres de Loisirs et stages de sports) :
  - Variété des menus pour les restaurants d'enfants sur 7 semaines : 50 % (50 points)
  - Prix des prestations : 40 % (40 points)
  - Performance en matière de protection de l'environnement : 10 % (10 points)
- Lot 3 Confection et livraison de plateaux repas :
  - Qualité des plats entrant dans la composition des 3 propositions de plateaux repas 50 % (50 points), décomposés comme suivant :
    - Portionnage: 25 % (25 points)
    - Caractéristiques nutritionnelles : 25 % (25 points)
  - Prix des prestations : 40 % (40 points)
  - Performance en matière de protection de l'environnement : 10 % (10 points)

Concernant le lot 1, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 mars 2011 a décidé de choisir l'offre de la société AVENANCE comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse

Concernant le lot 2, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 mars 2011, a décidé de choisir l'offre de la société API RESTAURATION comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse

Concernant le lot 3, la commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mars 2011 a décidé de le déclarer sans suite.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° AO 2010-15, relatif à la confection et livraison de repas, plateaux repas.

#### **VOTE:**

#### - 22 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. FABRIANO, M. RICHARD, M. LANÉRY, Melle BELLILI, Mme SOLIMAN, M. BRULFERT, M. YAHOUÉDÉOU, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK

Ayant donné pouvoir : M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, Mme CHAFFARD, Mme MARCOU, Mme SERVIERES, Mme TENG, Mme ANGIBAULT

#### - 06 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, Melle BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

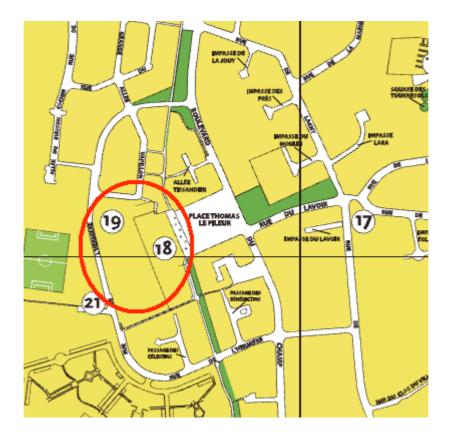
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

## XII- APPROBATION DES RETROCESSIONS A LA COMMUNE DE SERRIS D'EQUIPEMENTS PUBLICS REALISES PAR LE SAN DU VAL D'EUROPE

#### Rapporteur: M. Richard

Dans le cadre de la convention relative à la remise en gestion des infrastructures et ouvrages réalisés par le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe, celui-ci souhaite régulariser la situation foncière des équipements suivants en rétrocédant les équipements suivants à la commune de Serris :

- Le Groupe Scolaire Robert Doisneau, situé sur la parcelle AE 261,
- La crèche « 1001 Bulles », située sur la parcelle AE 261.



Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ces rétrocessions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celles-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## XIII- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2010-81	14 décembre 2010	MAPA 2010-14 pour la souscription de contrat d'assurance pour la ville	23 500 € (estimation)
2010-82	15 décembre 2010	Bail avec l'inspection académique pour le logement rue de Navarre	-
2010-83	21 décembre 2010	Contrat pour le groupe de musique Ghost Highway pour le 28/01/2011	700,00 €
2010-84	28 décembre 2010	Notification du marché 2010-12 lot 1 à la pépinière Chatelain	5190,91 €
2011-01	03 janvier 2011	Convention pour la mise en place d'évènements dans le cadre de la saison écologique	1200,00 €
2011-02	03 janvier 2011	Convention avec l'association « à suivre » relative à l'animation du stage sport/culture en février 2011	1700,00 €
2011-03	5 janvier 2011	Convention avec la Compagnie du 7 au soir, relative à l'animation de l'atelier théâtre au collège Madeleine Renaud	3024,00 €

2011-04	5 janvier 2011	Convention avec Mme GRIFFE pour l'animation de l'atelier sculpture modelage à l'école maternelle de Jean de la Fontaine	2421,90 €
2011-05	5 janvier 2011	Convention avec Mme GRIFFE pour l'animation de l'atelier modelage communal	3851,00 €
2011-06	5 janvier 2011	Contrat de cession avec PUQ Productions pour le spectacle de Gaspart Proust le 15 janvier 2011	4051,20 €
2011-07	5 janvier 2011	Contrat de cession avec l'association l'Emporte Pièces pour le spectacle « Du vent » le 30 octobre 2011	2369,60 €
2011-08	5 janvier 2011	Contrat de cession avec les Productions de l'explorateur pour le spectacle « Bien des choses » le 12 février 2011	12 660,00 €
2011-09	5 janvier 2011	Contrat de cession avec l'atelier théâtre actuel pour le spectacle « Qu'est-ce qu'on attend » le 19 mars 2011	6330,00€
2011-10	6 janvier 2011	Convention de prestation de service pour l'intervention d'un médecin au sein des structures Petite Enfance	2279€
2011-11	10 janvier 2011	Annulation partielle de dette	364,36 €
2011-12	12 janvier 2011	Convention d'animation de théâtre de l'école Jean de la Fontaine de janvier à juin 2011	3600,00€
2011-13	13 janvier 2011	Contrat avec Music'anim pour une animation musicale le 28 janvier 2011	200,00 €
2011-14	21 janvier 2011	Convention pour l'intervention d'un photographe au sein des structures Petite Enfance	-
2011-15	21 janvier 2011	Convention pour l'intervention d'un conseiller en analyse des pratiques professionnelles	19 348,00 €
2011-16	25 janvier 2011	Convention relative au service de prévention des risques professionnels	-
2011-17	25 janvier 2011	Convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels	-
2011-18	10 février 2011	Contrat de cession pour le spectacle « la contrebasse » le 30 avril 2011	4392,00 €
2011-19	15 février 2011	Avenant au MAPA 2009-09 « élaboration de l'agenda 21 » (avenant de durée)	-
2011-20	17 février 2011	Convention d'hébergement camping pour 14 personnes	2326,00 €
2011-21	9 mars 2011	Convention de prestation avec l'association « Des bulles dans la marne » le 27 mars 2011	1850,00€
2011-22	14 mars 2011	Contrat avec K'danse	590,00 €

2011-23	15 mars 2011	Convention IFAC stage du 14 au 30 mars 2011	390,00 €
2011-24	15 mars 2011	Convention de formation pour le 08 mars 2011 (6 participants)	2296,32 €
2011-25	17 mars 2011	Annulation partielle de dette	741,94 €
2011-26	17 mars 2011	Annulation partielle de dette	118,11 €
2011-27	18 mars 2011	Marché d'assurances lot 3 relatif à la flotte automobile	10 072,67 €

La séance est levée à 00h30 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.

Relevé des délibérations affiché en mairie le 30 mars 2011

A Serris, le 05/04/2011

Le Maire

D. GAYAUDON